



Charte du développement durable de l'ALJT

“Afin d’assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins...”

(extrait de la charte de l’environnement, annexée à la Constitution française en mars 2005)

Dans le cadre de son projet de développement et de rénovation de l’offre de résidences pour jeunes, l’ALJT souhaite s’engager avec les sociétés propriétaires dans des programmes qui contribuent effectivement à **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et à la **consommation de l’eau**.

L’ALJT s’engagera avec ses salariés dans des **pratiques professionnelles plus « écologiques »**. Ses documents de communication sont sur papier recyclé et l’utilisation des technologies devra permettre d’optimiser l’utilisation des supports classiques.

L’ALJT s’engagera dans la sensibilisation et la mobilisation de ses 8 000 résidents autour des **gestes verts**, véritable enjeu actuel d’éducation citoyenne.

L’ALJT a besoin de toutes les parties prenantes de l’entreprise que sont **ses salariés, ses résidents, ses partenaires et son Conseil d’Administration**, pour se fixer des objectifs, prendre des engagements et définir des axes de progrès mesurables.

La charte du développement durable de l’ALJT porte sur 8 engagements concrets :

- la réalisation de résidences et/ou leur réhabilitation avec des maîtres d’ouvrage privilégiant la performance du bâtiment, les énergies renouvelables et/ou apports solaires, la qualité des équipements et des matériaux et la maîtrise des consommations,
- la mobilisation des résidents par des campagnes de sensibilisation, d’information et d’action pour développer la pratique des gestes verts sur les résidences,
- la réduction d’émission de gaz à effet de serre avec une baisse de 10% des consommations électriques en 3 ans dans les résidences,
- une meilleure gestion de l’eau en passant à 4m³ par mois par résident en 1 an, soit une réduction de 15%,
- l’optimisation des installations de chauffage des résidences en 3 ans,
- le geste vert des salariés à travers une réduction de 13% de la consommation de papier (soit 500 ramettes) en 1 an,
- la mise en place et la pratique du recyclage des déchets en sensibilisant résidents et salariés,
- une politique d’achats responsables (fournisseurs et sous-traitants).

Afin que chacun des sites de l’ALJT agisse en ce sens, toutes les résidences et le siège s’engageront plus spécifiquement sur des objectifs précis, propres à leurs territoires et à leurs produits.